



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Annulation exceptionnelle des épreuves en présentiel du baccalauréat

Question écrite n° 39540

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les épreuves en présentiel du baccalauréat 2021. En raison de l'épidémie de covid-19 et de sa gestion, l'année scolaire a été très fortement perturbée pour les lycéens, avec de nombreuses heures d'enseignements en moins ou avec des cours à distance. Des professeurs et des élèves ont alerté le Gouvernement sur leur manque de préparations aux épreuves en présentiel du baccalauréat. La philosophie, le français mais aussi le grand oral, récemment introduit par la réforme du baccalauréat, sont concernés. Les attendus du grand oral restent d'ailleurs peu compréhensibles pour les candidats qui n'ont pu s'y préparer suffisamment au cours de l'année. Cette épreuve fut dénoncée par les enseignants et les élèves dès son annonce, inquiets de voir les compétences discursives, encore fortement marquées socialement, prendre une part aussi importante dans la validation du baccalauréat. Une pétition demandant l'annulation de ces épreuves en présentiel a déjà recueilli près de 250 000 signatures sur la plateforme *Change.org*. L'aménagement concernant la philosophie, proposé par M. le ministre, consistant à ne retenir que la meilleure note entre l'épreuve de bac et le contrôle continu, est loin de satisfaire les lycéens et enseignants. Cette proposition témoigne de l'absence d'écoute et de l'improvisation qui règnent au ministère. Elle a également pour désavantage de cumuler à la fois les inconvénients du contrôle continu, avec une épreuve de philosophie qui ne sera pas nationale, la note du contrôle continu pouvant primer, tout en imposant malgré tout aux élèves de se rendre en salle d'examen, avec les risques de contamination en découlant. Bien qu'il soit fortement attaché à la valeur nationale du diplôme du baccalauréat et opposé à son passage en contrôle continu de manière ordinaire, il lui propose que, de manière exceptionnelle, le baccalauréat 2021 ne se fasse qu'en contrôle continu, au vu des conditions de préparation et de passage particulières en cette année de pandémie de covid-19, et que les épreuves de philosophie et le grand oral soit annulées.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a veillé à ce que les mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid19 s'inscrivent dans le respect de la mission essentielle de l'Ecole Républicaine. Ainsi, tout a été mis en œuvre pour éviter de fermer les établissements et des outils ont été mis à la disposition des équipes pédagogiques pour les aider à assurer la continuité pédagogique. Le service public de l'éducation nationale s'est attaché à répondre à cette double exigence envers les élèves, pour leur garantir à la fois la sécurité et l'accès à la formation. C'est pour répondre à cet objectif que le système hybride a été mis en place dans les lycées, et adapté à chaque situation locale grâce à l'élaboration dans chaque établissement d'un plan de continuité pédagogique. En outre, l'année scolaire 2020-2021 a été marquée par un effort inédit d'accompagnement personnalisé des élèves dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (1,5 M), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. Depuis mars 2020, de nombreuses ressources pédagogiques ont été mises à disposition des enseignants et des élèves pour rendre possible la continuité pédagogique : - dès mars 2020, le

centre national d'enseignement à distance (CNED) a proposé le dispositif de continuité pédagogique « ma classe à la maison », constitué de trois plateformes et d'une solution de classe virtuelle pour les élèves et les enseignants ; - la nouvelle plateforme de services numériques partagés "apps.education.fr" mise en place par le ministère rassemble des outils favorisant le travail à distance : un service de visioconférence, d'écriture collaborative, de blog, de partage de documents et de fichiers, de partage de vidéos et de forum ; - la plateforme nationale Édubase offre près de 350 scénarios pédagogiques produits par des enseignants et validés par l'Inspection générale ; - le réseau Canopé propose également aux enseignants, à travers l'espace CanoTech, des conférences d'experts, des modules d'accompagnement et de formation à distance (webinaires, tutoriels, podcasts, etc.), ainsi que des articles. A la rentrée de janvier 2021, la France a choisi de maintenir ses établissements scolaires ouverts. Selon l'UNESCO, la France est l'un des 3 pays de l'UE (avec la Croatie et la Finlande) à avoir le moins fermé les établissements scolaires (moins de 11 semaines entre mars 2020 et janvier 2021). Dans ces conditions très particulières, les enseignants ont relevé le défi de la préparation de leurs élèves au baccalauréat. L'adaptation des modalités d'organisation de l'examen, pour tenir compte du contexte dans lequel s'est déroulée cette préparation, s'est accompagnée d'un maintien du niveau d'exigence dans les enseignements. Il a permis que les évaluations de contrôle continu prises en compte pour l'examen, pour les enseignements de spécialité et les enseignements de tronc commun (histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique dans la voie générale et mathématiques dans la voie technologique), soient de nature à garantir la qualité du diplôme qui sera délivré aux bacheliers. S'agissant de l'épreuve terminale de philosophie, les aménagements mis en place ont été pensés au bénéfice de l'ensemble des candidats. Afin de tenir compte des conditions particulières de préparation pendant l'année scolaire 2020-2021, les candidats ont disposé, à titre exceptionnel, d'un choix entre trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement) en plus du sujet d'explication de texte. Cette modalité d'organisation de l'épreuve a permis aux candidats de composer sur des thèmes effectivement traités pendant l'année. En outre, pour tout candidat disposant d'une moyenne annuelle pour l'enseignement de philosophie, au cours de l'année 2020-2021, la note la plus élevée entre le contrôle continu (moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles) et la note obtenue à l'épreuve a été retenue automatiquement, sous réserve que le candidat ait été présent à l'épreuve ou ait justifié d'un cas de force majeure s'il était absent. La tenue de l'épreuve a été organisée dans le plus strict respect du protocole sanitaire. L'épreuve orale terminale dite « Grand oral » a également fait l'objet d'aménagements pour tous les candidats, qui : - pouvaient disposer, pendant la première partie de l'épreuve (consistant en un exposé de cinq minutes), des notes qu'ils avaient prises lors de leur préparation ; - présentaient au jury un récapitulatif, visé par leurs professeurs d'enseignement de spécialité et par la direction de leur établissement, des points des programmes qui n'avaient pas pu être étudiés. Le maintien de cette épreuve emblématique revêtait une importance tout à fait essentielle pour permettre aux lycéens de faire cette première expérience d'une prise de parole argumentée et construite, les préparant aux attentes de l'enseignement supérieur. L'ensemble de ces dispositions a permis aux élèves et à leurs professeurs de préparer l'examen du baccalauréat dans les meilleures conditions possibles au regard des circonstances particulières liées au contexte sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39540

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4821

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1928